

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 323 du 22 avril 2013

## **Crise de l'emploi ITA au CNRS Concours internes et campagne Noémie**

**Concours Internes** : pour 2013, l'administration du CNRS ouvre 109 concours internes non affectés, et 3 concours affectés. En 2012, le nombre de concours internes non affectés était de 152 : la baisse est de 28% en un an et de 62%, si l'on se réfère aux possibilités offertes en 2010.

La chute du nombre de concours internes en 2013 est due à la baisse des concours externes : 186 prévus pour 2013 contre 312 en 2012. Mais pourquoi les postes aux concours externes baissent-ils ?

1- Le nombre de concours externes est actuellement calculé à partir du nombre de départs en retraite des agents. Or les départs en retraite ralentissent de plus en plus (55 départs de moins entre 2012 et 2013). Les autres départs ne sont pas remplacés, ainsi le nombre de concours externes se trouve de fait impacté. Cette situation de l'emploi est aggravée par les effets de la réforme des retraites contre laquelle nous nous sommes battus en 2009 : les départs à la retraite vont de plus en plus être retardés puisqu'il faut une période d'activité plus longue pour obtenir une retraite à peu près convenable.

2- Le nombre de concours externes se voit amputé du nombre d'examens professionnels réservés, mais aussi des CDIisations au titre de la loi Sauvadet. Nous subissons de plein fouet la politique d'austérité qui, impulsée par le gouvernement précédent, a été maintenue, voire intensifiée, par le gouvernement actuel. Au lieu d'accorder des postes supplémentaires, les CDIisations et les titularisations dans le cadre de la loi Sauvadet sont faites sur les postes réservés aux concours externes. Cela ne coûtera pas un centime de plus au budget de l'État. Le ministère n'a fait aucune concession budgétaire pour résorber la précarité. Pire : le déplacement de la masse salariale de l'ANR (agence nationale de la recherche) vers les budgets propres des établissements (opération financière peu coûteuse) n'a jamais été envisagé, malgré nos revendications constantes.

Autre point, l'organisation des concours est modifiée. Pour quelques maigres économies, **l'administration regroupe plusieurs BAP (branches d'activité professionnelle) par concours. Ces regroupements qui nient la spécificité des métiers, montrent le peu de cas que notre administration fait de la qualification de ses propres agents.**

**Seul point positif dans ce sombre paysage, le dossier de sélection des concours internes ne comprend plus de rapport du DU (directeur d'unité). Ainsi, les concours internes ne seront-ils plus orientés par l'avis du DU, qui marquait cette épreuve d'une forme de « sélection au choix ».**

Face à cette crise, il faut un collectif budgétaire et une réforme du statut qui modifie le mode de calcul du nombre de concours internes. La direction du CNRS doit faire remonter ces exigences au ministère.

L'austérité qui bloque les recrutements, lamine les promotions et gèle la valeur du point d'indice est inacceptable. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir une véritable reconnaissance de leur qualification et une revalorisation de leur carrière.

**Noemi** : La campagne de mobilité NOEMI de printemps, dite de compensation, est ouverte depuis le début de la semaine. Il n'y a aucun poste pour l'INSHS, l'INSB et l'INSU. Aucun poste pour compenser la mobilité de la précédente campagne, aucun moyen pour rémunérer un CDD. Voir ci-dessous le mail du Directeur de l'INSH aux DU de son institut.

*Mail de M. Patrice Bourdelais aux DU de l'INSH.*

*Chères et chers collègues,*

*Il me faut vous annoncer qu'en raison des difficultés budgétaires globales et de la mise en réserve de postes effectuée afin d'appliquer la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet), l'InSHS ne pourra malheureusement pas ouvrir de NOEMI de compensation en 2013. Je suis bien conscient que cela entraînera des dysfonctionnements dans certaines unités mais nous n'avons pas d'autre choix. En outre, nous n'avons pas, en ce moment, les ressources nécessaires pour rémunérer des CDD qui auraient pu compenser, au moins en partie, les départs en NOEMI.*

*Il me faut donc vous demander de trouver, en interne, les moyens de poursuivre votre activité au mieux jusqu'à la fin de l'année, en espérant que la campagne 2013-2014 permettra de pourvoir les postes les plus indispensables à la pérennité de votre laboratoire.*

*Je vous prie de croire, chères et chers collègues, en ma plus cordiale considération,*

*Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales.*